



**4 avril 10h30 Théâtre de verdure à Nice**



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

# 2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°69

**Sommaire :** Blanquer, Mouvement, Action, CRPE, Temps partiel, Hors classe, Retraités



**M. le Ministre, on a corrigé votre copie et ce n'est pas fameux !**

## **Correction de la lettre de Blanquer du vendredi 29 mars 2019**

Comme tous-tes les enseignant-es, au SNUipp-FSU , nous avons reçu la lettre que le Ministre a adressé aux enseignant-es vendredi 29 mars.

**Le Ministre doit être fatigué, son courrier était bourré d'erreurs, nous avons donc corrigé sa copie !**

Trop d'inexactitudes et de contre-vérités, manque de loyauté envers ses collègues, problème manifeste de communication avec la communauté éducative, mépris des élèves, ne partage pas les valeurs du service public d'Éducation qu'il est censé représenter... Bref, pour le RDV de carrière de JM Blanquer, pour nous, ce sera à consolider !

Comme nous croyons que tout le monde est capable d'apprendre et de progresser, nous proposons au Ministre une évaluation formative de sa dernière copie avec **des ajouts et des corrections en rouge.**

**Lire la lettre corrigée par le SNUipp-FSU [ici](#)**



## Bug sur le mouvement !

Les bugs informatiques se multiplient dans chacun des départements où les opérations de mouvement sont lancées dont le nôtre.

Le SNUipp-FSU avait pourtant alerté sur l'état d'impréparation de la nouvelle procédure. Il demande la suspension des opérations et un redémarrage à zéro quand les problèmes seront résolus.

Il ne s'agit hélas pas d'un poisson d'avril. Dans tous les départements où le 1er avril s'ouvraient les opérations de mouvement, les bugs se multiplient. Déni d'accès à la plateforme, des enseignants découvrant qu'ils ont effectué des vœux sur un autre département ou encore impossibilité d'accéder à certaines parties de l'application en fonction de son navigateur... La nouvelle organisation du mouvement intra départemental imposée par le ministère est en train de tourner au fiasco.

### Repartir à zéro

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté. Les élus du personnel du SNUipp-FSU et de plusieurs autres syndicats, au plan local comme nationalement, avaient ces dernières semaines tiré la sonnette d'alarme dans les instances. Ils exprimaient notamment de sérieux doutes sur la fiabilité de la nouvelle application de saisie des vœux et sur le risque de bugs qui mettraient également les services des inspections académiques en grande difficulté.

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour demander l'interruption des opérations partout où elles ont commencé et un redémarrage à zéro quand le serveur sera opérationnel. Il en va du respect des enseignantes et des enseignants pour qui le mouvement est un moment important de la carrière.

**Pour le SNUipp-FSU, ce pourrait aussi être l'occasion de remettre à plat l'ensemble des nouvelles modalités imposées par le ministère, qui ne répondent à aucune demande fondée, et de revenir aux modalités départementales qui ont fait leurs preuves et conviennent aux personnels.**



**Le ministère place les collègues obligés de participer au dilemme suivant :**

faire beaucoup de vœux larges, quitte à obtenir une affectation à titre définitif dans une zone infra-départementale plus éloignée ou sur un MUG non souhaité, ou réduire les vœux larges et risquer une affectation d'office à titre provisoire sur tout le département.

**Une mise en place de règles imposée dans tous les départements dans la précipitation et sans aucun recul et qui fait fi des modalités antérieures.**

**Quelle bienveillance Monsieur le Ministre !**



**Tous les documents sont désormais parus  
(tout est sur notre site - - [ICI](#))**

**ATTENTION: comment va tourner l'algorithme ?**

**Le SNUipp-FSU avait saisi l'IA Jeudi car le Ministère avait adressé de nouvelles "consignes" récentes dans les IA à ce sujet...**

**En effet, à 48h de l'ouverture du serveur, les collègues ne savent pas encore avec certitude comment l'ordinateur va fonctionner dans le cadre des MUG et zones infra départementales non demandés sur IPROF !**

**Inadmissible et qui dénote une fois encore le peu de "crédit" et de "bienveillance" du Ministère !**

**Le processus indiqué jusqu'à présent ne sera pas celui mis en place par l'ordinateur : l'algorithme tournera en partant du MUG demandé.**

**A SAVOIR:** l'ordinateur n'a rien trouvé dans les vœux saisis, il va tourner en partant du vœu large obligatoire (zone infra + 1 MUG) **sur le même MUG** demandé en balayant les autres zones (à l'ordre prédéfini); puis il revient sur un autre MUG et balaye à nouveau toutes les zones (dans l'ordre prédéfini). **Avec nomination à TP.**

Exemple: Zone 2/MUG 2 demandé; si rien de trouvé, l'ordinateur continue sur Zone 1/MUG 2; zone 3/MUG 2; zone 4/MUG 2 ...; puis zone 1/MUG 1; zone 2/MUG 1...; puis zone 1/MUG 3; zone 2/MUG 3 ...

Le SNUipp-FSU a demandé à l'IA 06 une publication claire envers les collègues car les "stratégies" déjà bien compliquées (le mot est faible !) ne sont pas forcément les mêmes selon comment va tourner l'ordinateur.



## Comment ça fonctionne ?

-- Modalités, voeu géographique obligatoire quézaco, calendrier ?, nos conseils etc...

Fiche actualisée ... TOUT EST **ICI**

**ATTENTION :** Pas de code à rentrer pour le voeu large (zone infra départementale + 1 MUG): il y a un "menu déroulant"...

-- Les **DOCUMENTS de l'IA** pour faire le mouvement, les **postes bloqués PFSE** : TOUT est **ICI**



## **A NOTER:**

-- 2 postes n'apparaissaient pas dans la liste générale des postes; le SNUipp-FSU en a alerté l'IA

Ils ont été rajoutés avec les codes suivants  
**CARROS IME les Côteaux d'Azur** => = 5003  
**VENCE Cadrans Solaires** => = 5002



**Mouvement 2019 : le SNUipp-FSU vous informe, vous conseille et vous accompagne !**

**Le SNUipp-FSU 06, c'est 8 élu(e)s sur 10 à la CAPD**

**PERMANENCES** au local du SNUipp-FSU du Lundi au Vendredi durant toute l'ouverture du serveur (1er au 14 avril)

- + Tous les jours du 1er au 5 avril
  - + Samedi 6 AVRIL de 9h à 11h30.
  - + Tous les matins (9h -11h30) du 8 au 12 avril
  - + Permanences à l'ESPE les Jeudis midis.
- 



**Après le 30 mars, réussir la grève du 4 avril !  
Rendez-vous 10h30 Théâtre de Verdure à NICE**

**Après la mobilisation du Samedi 30 mars et la manifestation unitaire /  
ENSEIGNANTS et PARENTS  
On ne lâche rien ! Restons mobilisé-es !**

**Suite aux mobilisations qui s'amplifient, une certaine « fébrilité » du ministère apparaît... Cela se confirme également via le discours du recteur de Paris qui marque un net recul sur l'autoritarisme développé envers les enseignant-es n'ayant pas fait remonter les résultats des évaluations nationales ou encore à travers les déclarations du ministre dans la presse.**

Mais ne soyons pas dupes de la tentative de désamorçage la veille de la mobilisation du 30 et à quelques jours de celle du Jeudi 4 avril.

### **Quel beau discours que nous avons reçu dans nos boîtes professionnelles hier ! Un discours "à point nommé" à l'heure où les mobilisations prennent de l'ampleur**

Les très nombreux enseignant-es en grève le 19 mars dernier auraient-ils tous mal compris la loi ? Est-ce le signe que les mobilisations des parents mécontents, des élu-es inquiets et des enseignant-es en colère commencent à porter leurs fruits ?

C'est pourquoi nous devons impérativement réussir cette nouvelle étape de mobilisation. Il ne nous faut pas relâcher la pression sur le ministère. Tout l'enjeu est de réussir, après les marches de samedi dans toute la France, la journée nationale de grève et mobilisations du jeudi 4 avril.

#### **Le SNUipp-FSU refuse :**

- la création des établissements publics des savoirs fondamentaux,
- une reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution,
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- les cadeaux financiers pour l'école privée.
- la mise au pas des personnels avec l'introduction d'un devoirs de réserve !

Cette loi va se décliner par ordonnances ou textes réglementaires portant des transformations profondes.

**Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la loi Blanquer telle qu'elle a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.**

**Le SNUipp-FSU 06 a demandé à rencontrer l'ensemble des sénateurs-trices des AM pour leur exprimer son désaccord contre cette loi et leur demander de ne pas voter la loi en l'état.**



**Le SNUipp-FSU appelle toutes les écoles du département à organiser des gouters/apéros avec les parents et les élu-e-s le vendredi 26 avril de 17h à 19h.**

**Pour vous aider nous faisons partir par la poste en direction de chaque école des supports pour animer les réunions.**



## **Concours PE : Répartition des postes au concours : opacité au pays de la confiance**

Les épreuves du concours de CRPE, pour se destiner au métier d'enseignant du primaire commencent le lundi 8 avril. Ce sera une session 2019 exceptionnelle. C'est en effet la première fois que la répartition du nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants n'est pas encore connue à cette date.

Le site dédié du ministère affiche laconiquement que « le nombre de postes offerts aux concours de la session 2019 sera publié ultérieurement ». Malgré les demandes du SNUipp-FSU, les candidats vont donc passer les épreuves à l'aveugle sans savoir quelles sont leurs chances potentielles d'être reçus dans l'académie dans laquelle ils passent le concours.

Le ministère reste silencieux alors que de manière officieuse des informations circulent dans les couloirs des inspections académiques. Quel intérêt a le ministère à ne pas officialiser ces informations ? Serait-ce pour dissimuler des baisses de postes importantes dans certaines académies jusqu'à la dernière minute ?

**L' « école de la confiance » manque sérieusement de transparence...**

### **Académie de Nice : nombre d'inscrits**

Externe : 2185

3ème concours : 541



## **TEMPS PARTIEL 2019**

Comme l'an dernier, le SNUipp-FSU demandera à l'IA d'accorder toutes les demandes de temps partiel quelles qu'en soient les raisons.

Cependant, l'an dernier encore l'IA a refusé des temps partiels sur autorisation.



Nous avons à nouveau dénoncé cette attaque inadmissible contre les droits individuels des personnels et rappelé que ce n'est pas aux collègues de payer le manque de prévision de l'Administration. Nous avons fait état de l'émoi très fort provoqué par ces décisions de refus qui pour nous comme pour les collègues restent injustifiées et aux arguments fallacieux et subjectifs.

Nous avons défendu en Capd chaque situation qui nous était confiée et avons pu faire modifier certains refus. Mais un seul refus ne peut nous convenir !

## **Comme l'an dernier il va y avoir deux "vagues" d'entretien chez les IEN.**

### **MAIS NOUVEAUTE de cette année !**

Seront aussi concernés par les entretiens les collègues qui ont commencé l'année en TP de droit et qui ont basculé en cours d'année en TP sur autorisation (aux 3 ans de leur enfant).

**A aucun moment cela n'a été annoncé en Capd malgré nos questions, l'IA nous ayant répondu que les modalités ne seraient pas modifiées...**

**Elles le sont aujourd'hui et les collègues vont l'apprendre au détour d'une convocation !**

Le SNUipp-FSU a marqué son incompréhension et son refus face à ce changement de règle: les changements sont assez nombreux cette année !

L'IA le "justifie" par une plus grande équité de traitement.

**Pour le SNUipp-FSU c'est les refus eux mêmes qui sont inéquitables car à situation égale certaines demandes sont acceptées d'autres non et les motifs avancés peu crédibles.**

**Les 1ers entretiens auront lieu MERCREDI 24 AVRIL 2019:**

**sont concerné-es:**

- les collègues qui n'ont pas participé au mouvement (pour les 1ères demandes de temps partiel sur autorisation
- les demandes de droit qui ont basculé dans l'année en demande sur autorisation)

**Une autre date sera arrêtée (courant juin a priori) pour les collègues qui participent au mouvement (1ère demande sur autorisation ou renouvellement ou "bascule en cours d'année" sur autorisation pour celles et ceux qui changeraient d'affectation).**

**En cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un recours gracieux et un recours en CAPD (le SNUipp-FSU fournira des modèles types à adapter à chaque situation) pour contester la décision de l'IA.**

**L'IA trouvera face à lui un SNUipp-Fsu déterminé !**



## INEAT / EXEAT 2019

- ▶ La circulaire de l'IA 06 est parue
- ▶ Demandes à faire **avant le 26 AVRIL 2019**

**ATTENTION:** si ce n'est déjà fait, au delà des courriers et des PJ, n'oubliez pas de renvoyer aussi le **FORMULAIRE TYPE** de demande d'ineat OU d'exeat

- ▶ **COPIES** au SNUipp-FSU pour suivi

**Tout est ici**



## **Accès au grade de professeur des écoles hors classe Année 2019**

La circulaire de l'IA et le BO sont parus

**Lire le dossier complet du SNUipp-FSU ici**



## 11 avril : le printemps des retraités

Alors que sous la pression de la rue le gouvernement a été contraint à plusieurs concessions, les neuf organisations représentant les personnes retraitées appellent à une nouvelle mobilisation partout en France le 11 avril prochain.

**Lire la suite**



## SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



## CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

**Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr>

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice  
Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)